



PROCÈS-VERBAL du Conseil Communautaire Jeudi 15 avril 2021 à 17 h 30 à la Halle de Dieulefit

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 39

Nombre de conseillers présents : 34

Nombre de procurations : 4

Étaient présents :

Mesdames : I. COINTAULT; C. MOULIN; L. GIRARD; M. MIANI; G. MORÉNAS-MORIN; N. PELIN ; P. VIGNON ; F. SIMIAN; E. BOURSE; N. SYLVESTRE.

Messieurs : D. ARNAUD; M-A. BARBE ; E. BOUVIER; G. LEOPOLD; G. BOMPARD; T. DIDIER; J-P. FABRE; C. BUSSAT; P. BENOIT; M. EBERHARD; F. STEINE ; P. BERRARD; Y. MAGNIN; R. PALLUEL ; S. GALDEMAS; M. LIOTARD; J-P. LEYDIER; P. MOSSAZ; J-F. POISSON; S. TERROT; A. JEUNE.

Étaient absents et avaient donné pouvoir:

Mme CHAPUS Francette (pouvoir à M. Y. MAGNIN)
M. STEINE Frédéric (pouvoir à M. BUSSAT Christian)
M. DELPAL Bernard (pouvoir à Mme VIGNON Paulette)
M. PALLUEL Robert (pouvoir à Mme SYLVESTRE Nicole)

Était absent et excusé

M. VINCENT Lionel

1 - Ouverture de la séance

La Présidente, F. SIMIAN, accueille les conseillers communautaires et laisse la parole à C. BUSSAT maire de Dieulefit. Il souhaite la bienvenue aux conseillers et est heureux de les accueillir. Celui-ci fait part de l'éligibilité de la commune au dispositif « Petite ville de demain » et informe que certains dossiers pourront avancer autour de la dynamisation du centre-bourg. La convention à signer avec l'Etat a été étudiée et écrite en coopération avec la Présidente et la DGS de la CCDB.

Il laisse exceptionnellement la parole à l'adjoint à la « Santé – Solidarités », M. J. GLAYSE pour évoquer la mise en place du centre de vaccination à la Halle.

J. GLAYSE rappelle qu'il avait un manque de centre sur notre territoire puisque beaucoup ont dû mal à se déplacer sur les centres proposés (Montélimar, Nyons, Valréas). Il avait été suggéré par l'ARS d'ouvrir une équipe mobile et l'accord a été donné il y a 15 jours. Le centre de vaccination est donc ouvert depuis vendredi dernier, renseignements disponibles sur le site de la mairie (1^{ère} semaine 84 personnes vaccinées, 2^{ème} semaine 128, 3^{ème} semaine 198 vaccinations prévues). Les autres centres restent ouverts, des RDV sont proposés via internet, s'y rendre très régulièrement.

F. SIMIAN procède à l'appel des présents le quorum étant atteint, le Conseil pourra délibérer valablement.

2 - Approbation du procès-verbal du 25.03.2021

F. SIMIAN demande s'il y a des questions concernant le procès-verbal du 25.03.2021.

Le procès-verbal du 25 mars est approuvé à la majorité (1 abstention : M. ROUSSET) des conseillers communautaires présents.

3 - Fixation des taux de fiscalité pour l'année 2021.

La Présidente, F. SIMIAN remercie la présence de M. J. QUINQUETON et Mme V. FRAYSSE.

Elle indique que depuis 2017 les taux n'ont pas bougés au niveau de la CCDB. Après réflexion de la commission permanente et plusieurs études réalisées par notre CDL, Mme V. FRAYSSE, il est proposé de ne pas toucher à la CFE et d'appliquer une légère augmentation des deux taux des ménages.

Cela semble plus raisonnable que de pratiquer par la suite une forte hausse. Cette légère augmentation apportera un gain de 9 655€ et permettra d'atténuer les intérêts de l'emprunt qui va arriver pour la fibre optique.

Vote des taux de fiscalité 2021 – Délib n°22

	Bases effectives 2020	Produits 2020	Bases notifiées 2021	Taux idem 2020	Produits 2021
CFE	1 267 413	306 845	1 199 000	24,21%	290 278€
TFB	12 659 529	126 595	12 742 000	1 %	127 420€
TFNB	282 209	10 583	282 900	3,75 %	10 609€
TOTAL		444 023			428 307€

	Bases notifiées 2021	Proposition taux 2021	Produits 2021
CFE	1 199 000	24,21%	290 278€
TFB	12 742 000	1,07	136 339€ <small>Gain de 8 919€</small>
TFNB	282 900	4,01	11 344€ <small>Gain de 736€</small>
TOTAL			437 962€ <small>Gain total de 9 655€</small>

F. SIMIAN propose de voir une diapositive proposant les taux pratiqués dans la strate EPCI à fiscalité unique (moyenne 2019 pour comparaison. Elle précise que la TH devient un impôt d'état sur les résidences principales et sera compensée pour les collectivités territoriales par l'Etat.

	CCDB	Départementale	Régionale	Nationale
TH	9,5	8,92	7,67	8,84
TFB	1	3,08	2,51	3,14
TFNB	3,75	7,38	6,77	7,86
CFE	24,21	25,43	25,19	25,14

Puis une diapositive sur les impacts pour les ménages si le TFB et la TFNB augmentent.

Impacts de l'augmentation des taux sur les impôts ménages

Taxe sur le foncier bâti (TFB)						Taxe sur le foncier non bâti (TFNB)					
Maison de village - 135 m ² - Bourdeaux						Terres agricoles					
	Bases	Taux 2020	Produits	Taux 2021	Produits		Bases	Taux 2020	Produits	Taux 2021	Produits
TFB	1 508	1,00%	15	1,07%	16	TFNB	4	3,75%	0,15	4,01%	0,16
			15		16				0,15		0,16
					1						0,01
Maison individuelle - 4380 m ² - Le Poet Laval						115 ha de forêt + 15 ha de prairies					
TFB	3 081	1,00%	31	1,07%	33	TFNB	177	3,75%	6,64	4,01%	7,10
			31		33				6,64		7,10
					2						0,46
Maison individuelle - 5000m ² - La Bégude											
TFB	4 443	1,00%	44	1,07%	48	TFNB	1 414	3,75%	53,03	4,01%	56,70
			44		48				53,03		56,70
					3						3,68

M-A BARBE pense qu'il y a eu une modification de la taxe additionnelle en 2017.

P. STADLER ne voit pas à quoi il est fait référence et précise que la seule taxe ajoutée a été la GEMAPI à partir de 2018.

P. MOSSAZ souhaite connaître l'augmentation des bases mises en parallèle des taux.

V. FRAYSSE répond que la variation des bases est issue des modifications apportées par les communes via les CCID. Néanmoins, chaque année il est appliqué par défaut un coefficient de revalorisation des bases de 1.002.

Concernant la CFE, elle rappelle, que les bases ont diminué suite à la réforme des impôts de production émise par l'Etat. Cela touche les établissements industriels sur leur valeur locative, une baisse de 50% attribuée mais en contrepartie l'Etat a compensé.

Délibération n°22/2021 : Fixation des taux de fiscalité pour l'année 2021.

La Présidente, Fabienne SIMIAN explique que par délibération n°23/2020 du 11 juin (taux inchangés depuis 2017) le Conseil Communautaire avait fixé les taux des impôts à :

TH : 9.50 %

TFPB : 1 %

TFPNB : 3,75 %

CFE : 24,21 %

Elle explique que dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation, prévu par l'article 16 de La loi de Finances pour 2020 n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 :

- la taxe d'habitation sur résidence principale devient un impôt d'État à compter de 2021 ;
- la perte de ressources de TH sur résidence principale sera compensée pour les intercommunalités, dès 2021, par le transfert d'une fraction de la TVA
- la taxe d'habitation sur résidence secondaire reste un impôt local mais son taux sera gelé en 2021 et 2022.

La Communauté de Communes a toutefois la possibilité de faire évoluer le taux des taxes foncières et de la CFE.

Considérant les éléments transmis par les services fiscaux, les données s'établissent ainsi :

	<i>Bases effectives 2020</i>	<i>Produits 2020</i>	Bases notifiées 2021	Taux idem 2020	Produits 2021
CFE	1 267 413	306 845	1 199 000	24.21%	290 278€
TFB	12 659 529	126 595	12 742 000	1 %	127 420€
TFNB	282 209	10 583	282 900	3,75 %	10 609€
TOTAL		444 023			428 307€

La Présidente, Fabienne SIMIAN, propose de ne pas augmenter le taux de CFE et faire varier les taux des deux taxes foncières, afin de poursuivre l'effort pour constituer de la capacité d'autofinancement et faire face à la charge supplémentaire relative à la mise en œuvre du déploiement de la fibre optique par le Syndicat Mixte ADN, sans impacter les entreprises.

	Bases notifiées 2021	Proposition taux 2021	Produits 2021
CFE	1 199 000	24.21%	290 278€
TFB	12 742 000	1.07 %	136 339€
TFNB	282 900	4.01 %	11 344€
TOTAL			437 961€

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité (6 abstentions) des conseillers communautaires présents:

- **FIXE le taux de la CFE 2021 à 24.21 %**

- **FIXE le taux de la TFB 2021 à 1.07 %**

- **FIXE le taux de la TFNB 2021 à 4.01 %**

- **AUTORISE la Présidente à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

M-A BARBE justifie son abstention en expliquant que sur sa commune il a pris l'engagement pour son mandat de ne pas augmenter les impôts.

V. FRAYSSE ajoute que pour la TH, l'Etat vient compenser la suppression de la TH Principale avec un transfert de la part de TVA. Par contre la TH Secondaire reste un produit local pour les collectivités. Sur cette dernière le taux est gelé sur 2021 et 2022 mais les communes pourront revoir celui-ci à partir de 2023.

Pour les usagers qui payent la TH Principale, ils bénéficieront d'une baisse de - 30% (2/3 cette année et 1/3 appliqué l'année prochaine). Suppression totale pour les usagers en 2023.

4 – Taxe pour la Gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations pour l'exercice 2021.

Délibération n°23/2021 : Taxe pour la Gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations pour l'exercice 2021.

La Présidente, Fabienne SIMIAN, rappelle que la Communauté de Communes a la compétence relative à la " Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations " depuis le 01/01/2018 et a instauré la taxe, dite " taxe GEMAPI ".

Considérant le besoin de financement estimé par les syndicats des deux bassins versant du territoire (Lez et Roubion-Jabron) pour conduire les actions entrant dans le cadre de la compétence GEMAPI ; il est proposé de fixer le produit attendu à 61 100 €.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **ARRÊTE le produit maximum de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations, pour l'exercice 2021 à 61 100 € ;**
- **CHARGE la Présidente de l'exécution de cette décision.**

5 – Examen et vote des budgets primitifs 2021.

F. SIMIAN propose que les 5 budgets soient votés à la fin de chaque budget de fonctionnement et d'investissement et non pas par chapitres. L'assemblée accepte cette proposition. Un exemplaire des Budgets primitifs 2021 a été envoyé à chaque conseiller communautaire.

5.1 – Diaporama avant le vote du budget communautaire.

Un diaporama est projeté. F. SIMIAN précise qu'une différence de 29€ apparait entre la version papier et la version projetée dû à l'erreur du Tx de la TFNB de 4.01% et non pas 4.02% (cf. tx de fiscalité). La version projetée est la vraie.

BUDGET GÉNÉRAL – Section de fonctionnement					
DÉPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	458 625 €	002	Report résultat de fonctionnement 2020	1 391 662 €
012	Charges du personnel et assimilés	914 420 €	042	Amortissements	475 319 €
014	Atténuations de produits	1 535 752 €	013	Atténuations de charges	4 500 €
022	Dépenses imprévues	50 000 €	70	Produits services, domaine/ventes div.	253 550 €
023	Excédent prévisionnel	1 375 473 €	73	Impôts et taxes	2 693 796 €
042	Amortissements	515 867 €	74	Dotations, subventions et participations	1 084 860 €
65	Autres charges de gestion courante	1 036 419 €	75	Autres produits de gestion courante	6 800 €
66	Charges financières	9 831 €	76	Produits financiers	0 €
67	Charges exceptionnelles	14 100 €	77	Produits exceptionnels	0 €
TOTAL		5 910 487 €	TOTAL		5 910 487 €

J. GLAYSE demande ce qu'est le chapitre 014 « atténuations de produits » en dépenses.

F. SIMIAN donne la parole à J. QUINQUETON. Englobe les mesures fiscales qui viennent en déduction du chapitre 73 « impôts et taxes ». Il s'agit du FNGIR, FPIC, dégrèvement jeunes agriculteurs et autres attributions de compensation reversées aux communes.

J. QUINQUETON précise que le chapitre 013 « atténuations de charges » en recettes est à déduire du chapitre 012 « charges du personnel » en dépense. Il s'agit des remboursements de salaires (IJSS) perçus sur les arrêts de service des agents.

F. SIMIAN rappelle que sur la version papier il y a le détail des dépenses et demande s'il y a des questions.

P. Benoit souhaite savoir pourquoi il y a une augmentation au chapitre 617 « étude et recherches » en dépense ?

F. SIMIAN explique que sont prévues les études conduites par Agribio Drôme, EPORA ou encore l'ADIL.

P. BENOIT souligne la différence dans le chapitre 7362 « Taxes de séjour » en recettes entre 2020 et 2021 ?

E. BOUVIER précise que les services hébergeurs comme « Airbnb » par exemple, ont été plus sérieux dans le paiement des taxes, malgré la crise une bonne année a été réalisée. Sur ce montant sera à enlever la taxe additionnelle du Département de 10%. Pour info en 2019-2020 le montant réalisé en recettes était de 135 000€.

S. GALDEMAS demande si les 75 000€ de subventions inscrits au chapitre 65 au bénéfice de la Maison de la Céramique sont pour compenser la perte de subvention LEADER ?

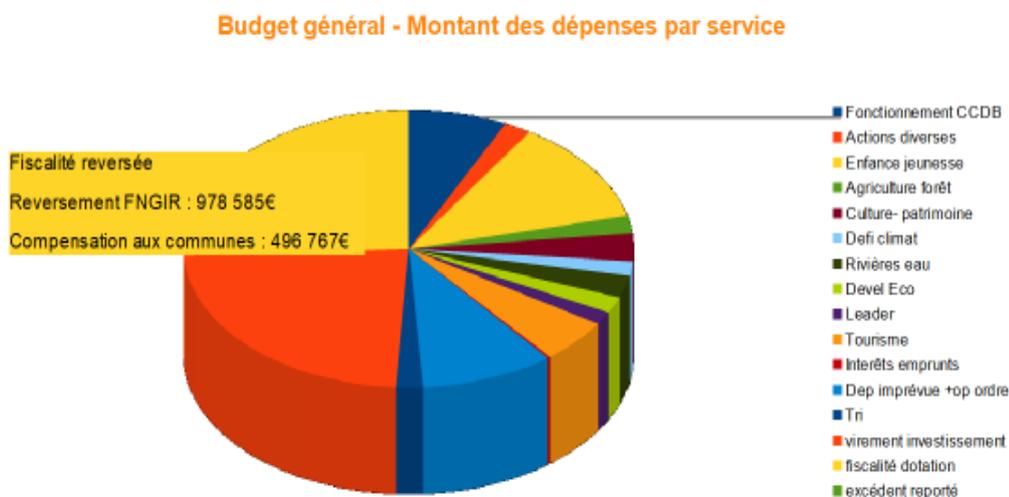
F. SIMIAN réponds qu'en partie oui, mais aussi parce que 5 000€ auraient dû être versé en 2020 et que cela n'a pas été fait.

S. GALDEMAS rappelle qu'il avait été demandé qu'un état des effectifs soit annexé au budget pour suivre les créations et suppressions des postes ?

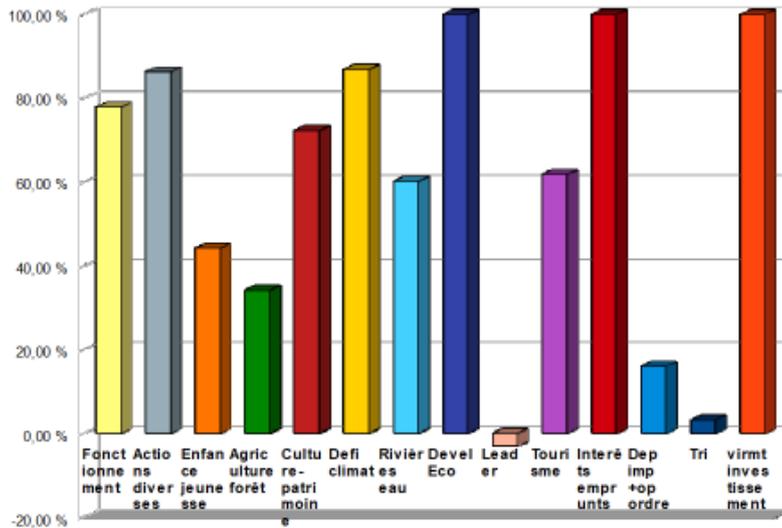
F. SIMIAN répond que ce tableau des effectifs a été omis et sera transmis aux conseillers.

Nota : pour faire suite à la demande l'annexe budgétaire C1 relative à l'état du personnel intercommunal a été transmis par mail le 27/04/2021 aux conseillers.

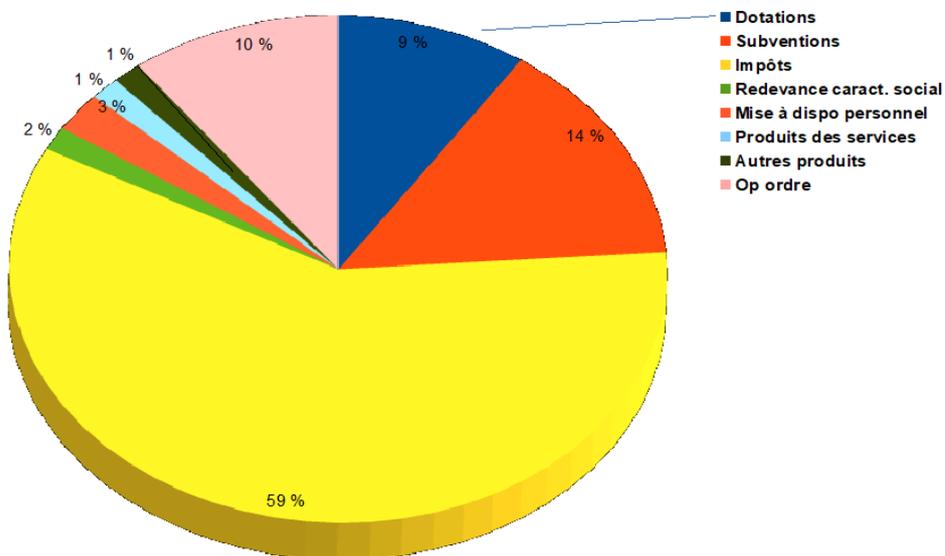
F. SIMIAN explique que le budget général est comptabilisé par services et présente une répartition des dépenses et un histogramme sur la part du budget pour équilibrer les différents services.



Part du budget pour équilibrer les services



Budget général provenance des recettes BP 2021



G. BOMPARD demande pourquoi il y a un service du tri dans le budget général (BG) ?

P. STADLER répond que la gestion des payes est effectuée par le CDG26 et il fallait obligatoirement que tous les salaires soient inscrits sur le BG et non pas porté que sur le Budget Annexe « Déchets ménagers et assimilés ». Cet intitulé « Tri » représente les salaires des 3 agents affectés au service. Le delta représente le temps passé par Johan sur les bâtiments.

P. MOSSAZ demande l'équivalent de la masse salariale chargée en équivalent temps plein (ETP) ?

F. SIMIAN précise qu'il y avait 20.9 ETP en 2020 et qu'il y en a 21 pour 2021. Il y a eu des augmentations de temps en interne. Sur les charges de personnel à venir à noter : une anticipation un peu à la hausse sur le chiffre des animateurs des centres de loisirs (pour la tranquillité du budget), une provision sur les postes de secrétariat suite au retour du congé parental de la secrétaire avec le besoin d'un 1/2 temps au service gestion des déchets et voir la possibilité de secrétariat volant mutualisé : une demande émise par les petites communes.

BUDGET GÉNÉRAL – Section d'investissement - Opérations

	Aménagement crèches (n°22)	Matériel et Mobilier (n°26)	Aménagement MIDC (n°28)	Investissem. Centre loisirs (n°30)	Aménagement Touristique (n°31)	Bâtiments (n°32)	Fibre optique (n°33)	Aménagement Culturels (n°34)	Siège CCDB (n°36)
DÉPENSES	255 400 €	25 000 €	8 800 €	13 500 €	226 000 €	1 200 000 €	1 299 000 €	78 540 €	89 600 €
20 – Immo. Incorp.							1 299 000 €		
21 – Immo. Corporelles		25 000 €	8 800 €		226 000 €	1 200 000 €			
23 Immo. En cours	255 400 €			13 500 €				78 540 €	89 600 €
TOTAL DÉPENSES OPÉRATIONS D'ÉQUIPEMENT									3 195 840 €
RECETTES	155 340 €	627 €	67 006 €	19 286 €	177 268 €	0 €	0 €	0 €	37 200 €
13 - Subventions	155 340 €	627 €	67 006 €	19 286 €	177 268 €	0 €	0 €	0 €	37 200 €
TOTAL RECETTES OPÉRATIONS D'ÉQUIPEMENT									456 727 €
DEFICIT	100 060 €	24 373 €			48 732 €	1 200 000 €	1 299 000 €	78 540,00 €	52 400 €
EXCEDENT			58 206 €	5 786 €					

BUDGET GÉNÉRAL – Section d'investissement – Vue d'ensemble

OPÉRATIONS/CHAPITRES	DÉPENSES			RECETTES		
	RAR 2020	BUDGET 2021	TOTAL	RAR 2020	BUDGET 2021	TOTAL
N°22 – Aménagement crèche halte garderie	195 348 €	60 052 €	255 400 €	113 560,00 €	41 780,00 €	155 340,00 €
N°26 – Matériel et mobilier	0 €	25 000 €	25 000 €	627,00 €	0,00 €	627,00 €
N°28 – Aménagement Maison céramique	0 €	8 800 €	8 800 €	67 006,00 €	0,00 €	67 006,00 €
N°30 – Investissement Centre de Loisirs	10 018,93 €	3 481,07 €	13 500,00 €	19 286,00 €	0,00 €	19 286,00 €
N°31 – Aménagements touristiques	92 286,00 €	133 714,00 €	226 000,00 €	99 370,00 €	77 898,00 €	177 268,00 €
N°32 – Bâtiments	0,00 €	1 200 000,00 €	1 200 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
N°33 – Fibre optique	0,00 €	1 299 000,00 €	1 299 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
N°34 – Aménagements culturels	78 540,00 €	0,00 €	78 540,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
N°36 – Siège CCDB	0,00 €	89 600,00 €	89 600,00 €	0,00 €	37 200,00 €	37 200,00 €
	Total dépenses opérations		3 195 840,00 €	Total recettes opérations		456 727,00 €
16 - Emprunts		55 050,00 €	55 050,00 €		1 221 799,00 €	1 221 799,00 €
10 – Dotations, fonds divers					80 000,00 €	80 000,00 €
106B – Excédents fonctionnement capitalisés					125 736,00 €	125 736,00 €
040 – Amortissements		475 319,00 €	475 319,00 €		515 867,00 €	515 867,00 €
001 – Déficit reporté / 021 – Virement fonctions.		49 393,00 €	49 393,00 €		1 375 473,00 €	1 375 473,00 €
	TOTAL DÉPENSES INVESTISSEMENT		3 775 602,00 €	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		3 775 602,00 €

F. SIMIAN donne la parole à T. DIDIER, Vice-président, en charge de la Commission « Travaux – Bâtiments ». Il donne quelques explications. Concernant l'opération n°22, elle concerne la crèche de Bourdeaux avec la création d'un espace pour la livraison des repas, la mise en conformité de la biberonnerie et le stockage des couches et la crèche de Dieulefit pour un réaménagement de la toiture afin de régler un problème de fuite sur verrière en toiture (un PC a été déposé et un appel d'offre sera prochainement effectué).

Le montant de 78 540€ sur l'opération n°34 représente le contrat engagé en 2017 avec l'équipe de maîtrise d'œuvre sur les locaux du CAEM dans l'ancien collège.

L'opération n°36 prévoit une dépense afin d'engager le travail d'une équipe de maîtrise d'œuvre pour les travaux des locaux de la CCDB nécessaires : fuites au toit et gouttières, problèmes d'isolation sur la totalité du bâtiment, un réaménagement des services pour optimiser l'espace et les besoins au départ de la Trésorerie. Le CAUE a travaillé sur la programmation du projet et a estimé les travaux entre 103 000 et 115 000€. Pour la partie chauffage - isolation l'ADEME a estimé les travaux pour un objectif d'économie d'énergie de 40% de l'ordre de 223 000€.

J. GLAYSE s'étonne de ne voir aucune recette inscrite pour les deux dernières opérations.

F. SIMIAN rappelle que les demandes sont en cours. Au dernier Conseil une délibération a été prise pour une demande DSIL (Etat) pour le CAEM et une autre est à prendre ce soir pour les locaux de la CCDB.

Elle précise que l'opération n°32 - Bâtiment représente le montant de la réserve disponible pour affectation à des opérations d'investissement.

M-A BARBE évoque que suite au dernier Conseil, quelques élus l'ont interrogé sur les travaux projetés par la CCDB dans les différents bâtiments. Si le principe de demander des subventions n'est pas remis en cause, par contre comme il l'avait évoqué déjà dans le mandat précédent il semble nécessaire de prendre le temps d'une réflexion avant de continuer à investir des sommes importantes dans ces rénovations de bâtiments. Surtout que la CCDB n'est pas propriétaire et jouit d'une convention pour l'utilisation de ceux-ci (CAEM). En ayant parlé à F. SIMIAN, une étude serait peut-être à mener pour examiner si la CCDB n'aurait pas mieux à construire son propre bâtiment ? Il indique que la Présidente a proposé de laisser les 1.2M€ dans le programme bâtiment pour quelques mois pour bénéficier de temps à une réflexion.

F. SIMIAN ajoute qu'après concertation avec T. DIDIER et P. STADLER il est proposé de créer un groupe de travail et d'examiner avec les communes via leurs documents d'urbanisme s'ils disposent de fonciers pour accueillir ces ERP. Les élus intéressés pourront se rapprocher de P. STADLER.

F. SIMIAN propose de passer aux votes

Budget Général

Section de fonctionnement

Total des dépenses : 5 910 487.00
Total des recettes : 5 910 487.00

Section d'investissement

Total des dépenses : 3 775 602.00
Total des recettes : 3 775 602.00

Le Budget Général est accepté à l'unanimité des conseillers communautaires présents.

5.2 – Diaporama avant le vote du budget activités économiques locatives.

F. SIMIAN laisse la parole à Marc EBERHARD, Vice-président en charge de la commission « Développement économique » pour présenter le budget.

BUDGET ANNEXE 1 – Activités économiques locatives – Section de fonctionnement					
DÉPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	18 300 €	002	Report résultat fonctionnement 2020	0 €
012	Charges du personnel et assimilés	0 €	042	Amortissements	4 272 €
014	Atténuations de produits	0 €	013	Atténuations de charges	0 €
022	Dépenses imprévues	0 €	70	Produits des services du domaine	9 250 €
023	Excédent prévisionnel	220 €	73	Impôts et taxes	0 €
042	Amortissements	19 392 €	74	Dotations, subventions, participations	0 €
65	Autres charges de gestion courante	10 €	75	Autres produits de gestion courante	26 400 €
66	Charges financières	0 €	76	Produits financiers	0 €
67	Charges exceptionnelles	2 000 €	77	Produits exceptionnels	0 €
TOTAL DÉPENSES		39 922 €	TOTAL RECETTES		39 922 €

BUDGET ANNEXE 1 – Activités économiques locatives – Section d'investissement

	Opérations financières	Immob. Pont de Barret (n°101)	TOTAL
DÉPENSES	249 736 €	37 400 €	287 136 €
001 – Déficit antérieur reporté	233 566 €		233 566 €
040 – Amortissements	4 272 €		4 272 €
16 – Emprunts	11 898 €		11 898 €
21 – Immobilisations corporelles		37 400 €	37 400 €
RÉCETTES	182 737 €	104 399 €	287 136 €
021 – Virement section de fonctionnement	220 €		220 €
10 – Dotations, fonds divers et réserves	30 573 €		30 573 €
13 – Subventions d'investissement	0 €	104 399 €	104 399 €
040 – Amortissements	19 392 €		19 392 €
1641 – Emprunts et dettes assimilées	132 038 €		132 038 €
165 – Dépôts et cautionnements reçus	514 €		514 €

M. EBERHARD demande s'il y a des questions.

P. MOSSAZ demande qu'un vrai bilan soit établi sur les opérations immobilières du Quai pour savoir où la CCDB se dirige ?

F. SIMIAN apporte quelques éléments d'un bilan récapitulatif depuis 1996 :

- le coût final après acquisition du bâtiment, les divers aménagements dont la rénovation énergétique et les travaux suite à l'incendie s'élève à un total de 1 309 142€

- les subventions reçues sont de 744 309€

- le reste à charge pour la CCDB est de 564 833€.

Depuis la mise en location des ateliers, les loyers ont rapporté 448 860€, sachant que les derniers travaux sont à échelonner sur plusieurs années. Il reste environ 100 000€ à financer pour l'ensemble de ce bâtiment.

M. EBERHARD rappelle que ce bâtiment est propriété de la CCDB.

F. SIMIAN propose de passer aux votes

Budget Annexe 1 – Activités économiques locatives sur le Pays de Dieulefit

Section de fonctionnement

Total des dépenses : 39 922.00

Total des recettes : 39 922.00

Section d'investissement

Total des dépenses : 287 136.00

Total des recettes : 287 136.00

Le Budget Annexe 1 "Activités économiques locatives sur le Pays de Dieulefit" est accepté à l'unanimité des conseillers communautaires présents.

5.3 - Diaporama avant le vote du budget de la création de la ZA.

F. SIMIAN laisse la parole à Marc EBERHARD, Vice-président en charge de la commission « Développement économique » pour présenter le budget.

BUDGET ANNEXE 2 – Création de zones d'activités - Section de fonctionnement

DÉPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	22 000 €	002	Report résultat de fonctionnement 2020	0 €
012	Charges du personnel et assimilés	0 €	042	Variation stocks de terrains aménagés	59 399 €
014	Atténuations de produits	0 €	013	Atténuations de charges	0 €
022	Dépenses imprévues	1 000 €	70	Produits services, domaine/ventes div.	363 342 €
023	Excédent prévisionnel	0 €	73	Impôts et taxes	0 €
042	Variation stocks de terrains aménagés	432 622 €	74	Dotations, subventions et participations	34 015 €
65	Autres charges de gestion courante	100 €	75	Autres produits de gestion courante	0 €
66	Charges financières	1 034 €	76	Produits financiers	0 €
67	Charges exceptionnelles	0 €	77	Produits exceptionnels	0 €
TOTAL		456 756 €	TOTAL		456 756 €

BUDGET ANNEXE 2 – Création de Zones d'activités sur le Pays de Dieulefit

	Opérations financières	Zone d'activités de Boulogne (n°101)	TOTAL
DÉPENSES	367 423 €	65 199 €	432 622 €
001 – Déficit antérieur reporté	311 136 €	0 €	311 136 €
040 – Variations de stocks	0 €	59 399 €	59 399 €
16 – Emprunts	56 287 €	0 €	56 287 €
21 – Immobilisations corporelles	0 €	5 800 €	5 800 €
RECETTES	0 €	432 622 €	432 622 €
040 – Variations de stocks	0 €	432 622 €	432 622 €

M. EBERHARD demande s'il y a des questions.

F. SIMIAN laisse la parole à M. J. QUINQUETON. Il précise que les budgets zones ou lotissements ne dégagent pas de résultats de fonctionnement au CA puisque chaque fin d'année le stock varie en fonction des travaux et des terrains non vendus. A contrario en début d'année tout est déstocké et le budget est équilibré en fonctionnement grâce aux ventes.

M. EBERHARD souligne que pour les lots restants une réévaluation a été effectuée suite au retrait d'une partie de la subvention LEADER.

M-A. BARBE demande de combien est la réévaluation ?

C. MOULIN demande aussi pourquoi la commission n'a pas été mise au courant ?

M. EBERHARD répond que l'augmentation est de 2€/m², soit 44 €/m².

P. MOSSAZ souhaite qu'un service de gestion externalisée des ventes de terrains soit mis en place, si la marge le permet ?

F. SIMIAN indique que pour l'instant les lots sont achetés par des entreprises locales pour des agrandissements, cette externalisation de service est inconcevable pour cette zone.

P. STADLER se réfère aux zones d'activités de l'agglomération de Montélimar à l'entrée Nord de l'A7 ou encore à La Bâtie-Roland et dont les lots sont toujours en attente de vente. Un certain nombre de demandes arrivent pour acheter un lot sur Boulogne et d'ici peu les lots seront rares.

F. SIMIAN propose de passer aux votes.

Budget Annexe 2 – Création de zones d'activités sur Le Pays de Dieulefit

Section de fonctionnement

Total des dépenses : 456 756.00

Total des recettes : 456 756.00

Section d'investissement

Total des dépenses : 432 622.00

Total des recettes : 432 622.00

Le Budget Annexe 2 "Création de zones d'activités sur le Pays de Dieulefit" est accepté à l'unanimité des conseillers communautaires présents.

5.4 - Diaporama avant le vote du budget Déchets ménagers et assimilés.

F. SIMIAN donne la parole à P. BERRARD, Vice-président, en charge de la Commission "Gestion des déchets".

BUDGET ANNEXE – Déchets ménagers et assimilés - Section de fonctionnement					
DÉPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	487 820 €	002	Report résultat de fonctionnement 2020	294 404 €
012	Charges du personnel et assimilés	121 060 €	042	Opérations d'ordre entre sections	50 946 €
014	Atténuations de produits	0 €	013	Atténuations de charges	0 €
022	Dépenses imprévues	20 000 €	70	Produits services, domaine/ventes div.	1 151 400 €
023	Excédent prévisionnel	175 816 €	73	Impôts et taxes	0 €
042	Amortissements	156 803 €	74	Dotations, subventions et participations	137 900 €
65	Autres charges de gestion courante	663 622 €	75	Autres produits de gestion courante	2 500 €
66	Charges financières	4 009 €	76	Produits financiers	0 €
67	Charges exceptionnelles	16 500 €	77	Produits exceptionnels	8 480 €
TOTAL		1 645 630 €	TOTAL		1 645 630 €

BUDGET Déchets ménagers et assimilés – Section d'investissement				
	Achat de containers (n°18)	Aménagement déchèteries (n°20)	Non Affecté	TOTAL
DÉPENSES	100 000 €	30 703 €	250 252 €	534 706 €
001 – Déficit antérieur reporté				80 859 €
020 – Dépenses imprévues				5 000 €
040 – Amortissements des subventions				50 946 €
16 – Emprunts				16 946 €
21 – Immobilisations corporelles	100 000 €	30 703 €	250 252 €	380 955 €
RECETTES	202 087 €	0 €	0 €	534 706 €
021 – Virement section de fonctionnement				175 816 €
13 – Subventions d'investissement	202 087 €			202 087 €
040 – Amortissements des immobilisations				156 803 €
DÉFICIT		30 703 €	250 252 €	
EXCÉDENT	102 087 €			

P. BERRARD demande s'il y a des questions.

P. BENOIT demande si le passage de 1000€ à 13 100€ au chapitre 6156 « Maintenance » en dépenses de fonctionnement, correspond aux réparations des conteneurs ?

P. STADLER indique que cela correspond au logiciel métier pour la redevance incitative.

P. BERRARD répond que les dommages aux conteneurs sont au chapitre 61558 « Entretien autres biens mobiliers » année dernière 1000€, proposition pour cette année 6 500€ (en prévoyance de remplacement des lecteurs éco-badges).

M. LIOTARD demande des précisions sur le chapitre 67 « charges exceptionnelles » en dépenses de fonctionnement et le chapitre 77 « produits exceptionnels » en recette de fonctionnement ?
Le chapitre 67 correspond à une provision pour titre annulés de redevances et au versement de la subvention au Triporteur. Le chapitre 77 correspond au remboursement par l'assurance des conteneurs brûlés.

F. SIMIAN propose de passer aux votes

Budget " Déchets ménagers et assimilés "

Section de fonctionnement

Total des dépenses : 1 645 630.00

Total des recettes : 1 645 630.00

Section d'investissement

Total des dépenses : 534 706.00

Total des recettes : 534 706.00

Le Budget "Déchets ménagers et assimilés" est accepté à l'unanimité des conseillers communautaires présents.

5.5 - Diaporama avant le vote du budget Régie de distribution de chaleur.

F. SIMIAN donne la parole à A. JEUNE, Vice-président, en charge de la Commission « Agriculture - Forêt -Gestion de l'espace ».

BUDGET RÉGIE DE DISTRIBUTION DE CHALEUR – Section de fonctionnement					
DÉPENSES		RECETTES			
011	Charges à caractère général	46 780 €	002	Report résultat de fonctionnement 2020	8 227 €
012	Charges du personnel et assimilés	0 €	042	Opérations d'ordre entre sections	8 569 €
014	Atténuations de produits	0 €	013	Atténuations de charges	0 €
022	Dépenses imprévues	1 500 €	70	Produits services, domaine/ventes div.	37 000 €
023	Excédent prévisionnel	976 €	73	Impôts et taxes	0 €
042	Amortissements	14 055 €	74	Dotations, subventions et participations	9 525 €
65	Autres charges de gestion courante	10 €	75	Autres produits de gestion courante	0 €
66	Charges financières	0 €	76	Produits financiers	0 €
67	Charges exceptionnelles	0 €	77	Produits exceptionnels	0 €
TOTAL		63 321 €	TOTAL		63 321 €

BUDGET RÉGIE DE DISTRIBUTION DE CHALEUR – Section d'investissement

DÉPENSES		38 808 €
040	Amortissements	8 569 €
21	Immobilisations corporelles	30 239 €

RECETTES		38 808 €
040	Amortissements	14 055 €
021	Virement section fonctionnement	976 €
001	Excédent antérieur reporté	23 777 €

A. JEUNE demande s'il y a des questions.

M-A. BARBE demande si l'augmentation du coût de la chaleur qui devait s'appliquer aux clients depuis quelques années va s'imputer cette année ?

A. JEUNE rappelle que l'indexation d'évolution des prix est faible et un travail doit s'effectuer avec le SDED.

F. SIMIAN propose de passer aux votes

Budget " Régie de distribution de chaleur"

Section de fonctionnement

Total des dépenses : 63 321.00

Total des recettes : 63 321.00

Section d'investissement

Total des dépenses : 38 808.00

Total des recettes : 38 808.00

Le Budget "Régie de distribution de chaleur" est accepté à l'unanimité des conseillers communautaires présents.

F. SIMIAN demande s'il a d'autres questions concernant les budgets.

M-A. BARBE demande concernant le syndicat départemental de la télévision si la CCDB a des nouvelles concernant le retard de paiement de certaines communes sur leurs cotisations car cela pourrait impacter le réseau pour les communes ayant des relais.

F. SIMIAN à ce jour n'a pas reçu de nouvelles.

M-A. BARBE demande à quoi correspond au chapitre 6574 « subventions non affectées » le montant de 60 614€, sont-ils déjà attribués ? Une recherche détaillant cet article doit être effectuée, la réponse sera apportée ultérieurement.

Nota : après recherche, il s'avère que ce montant est un doublon et doit être supprimée, la somme de 60614 euros étant déjà répartie à l'intérieur des lignes énumérées dans le tableau.

M. LIOTARD souligne le fait d'avoir voté ce budget mais il semble que l'essentiel de l'investissement va sur Dieulefit et 3 autres bourgades. Il regrette le manque d'harmonie en terme de développement pour les autres petites communes de la CCDB.

F. SIMIAN remercie l'accompagnement bienveillant de M. QUINQUETON et Mme V. FRAYSSE.

6 – Le point sur la Commission « Défi climat - Habitat »

F. SIMIAN donne la parole à G. MORÉNAS-MORIN, Vice-présidente en charge de la Commission "Défi climat - Habitat".

Elle indique que la commission a travaillé avec le groupe mobilités et Territoires Conseils en vue de proposer prochainement au Conseil la convention qui doit nous lier à la Région dans le cadre de la LOM (Loi d'Orientation sur les Mobilités). Ce document a été transmis à chaque commune pour émettre les besoins, projets, actions à retranscrire. Elle sera analysée annuellement pour l'adapter. Elle sera visée la semaine prochaine en commission puis par la CP, envoyée à la Région pour avis. Au retour elle sera délibérée au Conseil communautaire

P. MOSSAZ demande pour l'offre de subvention à l'achat d'un vélo électrique soit rajouter une clause pour les produits français et européens pour aider nos entreprises.

G. MORÉNAS-MORIN entend sa demande mais il faut que cela soit légal, à vérifier. Elle précise que dans le budget il est inscrit une ligne de 10 000€ concernant une prime « vélo électrique ». 100€ d'aide pour l'achat d'un vélo électrique qui s'ajoute à la prime d'état. Par exemple, pour les Dieulefitois, il y a une prime communale de 100€ que l'état double et 100€ de la CCDB que l'état double aussi = 400€ d'aides au total.

Autre mesure inscrite dans le budget (600€) : le forfait mobilité durable pour les agents de la CCDB qui se déplace soit à vélo soit en covoiturage pour venir travailler. 2€/jrs avec un maximum de 200€ par an.

F. SIMIAN indique que dans la convention en préparation avec la Région, les navettes scolaires qui interviennent dans les communes sont notées, il faudra vérifier qu'aucune n'a été oubliée.

7 – Le point sur la Commission « Tourisme - Patrimoine »

E. BOUVIER, Vice-président, en charge de la Commission "Tourisme - Patrimoine", évoque la délibération ci-dessous.

7.1 - Office de Tourisme du Pays de Dieulefit - Signature d'un avenant à la convention triennale 2018-2020.

Délibération n°24/2021 : Office de Tourisme du Pays de Dieulefit - Signature d'un avenant à la convention triennale 2018-2020.

Éric BOUVIER, Vice-président en charge de la commission "Tourisme - Patrimoine", rappelle que la subvention de fonctionnement attribuée à l'Office de Tourisme entre dans le cadre de l'article 10 de la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 qui oblige les collectivités à signer une convention définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation d'une subvention attribuée à un organisme privé lorsqu'elle est supérieure à 23 000 €.

Il rappelle que la convention triennale d'objectifs pour la période 2018 – 2020 a été approuvée par délibération n°28/2018 du conseil de mars 2018 et a pris fin le 18 mars 2021.

L'année 2020 ayant été perturbée par la crise sanitaire et le changement de chargée de mission affectée à la Commission « Tourisme – Patrimoine », l'élaboration de la convention triennale d'objectifs pour la période 2021-2023 n'a pas été possible.

Il est proposé d'établir un avenant à la convention pour en prolonger la durée d'un an, soit jusqu'au 18 mars 2022. Pour ne pas pénaliser l'Office de Tourisme alors que l'annexe annuelle précisant le programme d'actions et la subvention accordée n'a pas pu être rédigée avant la tenue du Conseil Communautaire, l'avenant prévoit qu'à sa signature, un acompte équivalent à 50% de la subvention attribuée en 2020, soit 69 000€, soit versé.

Eric BOUVIER rappelle également que la stratégie touristique actuelle est en fin d'application (2018-2021) et que la stratégie pour la prochaine période (2022-2026) sera élaborée au cours de l'année 2021. La convention d'objectifs et de moyens concernant la mise en œuvre du programme d'actions de l'Office de Tourisme 2022-2024 sera rédigée au regard de la stratégie alors définie.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents:

- APPROUVE les contenus de l'avenant à la convention triennale d'objectifs ;

- **AUTORISE la Présidente à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

7.2 - Régie de la Maison de la Céramique, convention 2021.

Délibération n°25/2021 : Régie de la Maison de la Céramique, convention 2021.

Éric BOUVIER, Vice-président en charge de la commission "Tourisme - Patrimoine" rappelle que la subvention de fonctionnement attribuée à la Régie de la Maison de la Céramique entre dans le cadre de l'article 10 de la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 qui oblige les collectivités à signer une convention définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation d'une subvention attribuée à un organisme privé lorsqu'elle est supérieure à 23 000 €.

La convention 2021 fait état des actions annuelles menées par la régie de la Maison de la Céramique. Elle mentionne le montant de la subvention allouée par la CCDB inscrit au budget 2021 et les conditions de versement de cette subvention d'un montant de 70 000 €.

Éric BOUVIER en rappelle les articles et contenus.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents:

- **APPROUVE les contenus de la convention annuelle 2021 ;**
- **AUTORISE la Présidente à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

7.3 - Borne tactile d'informations touristiques – Demandes de subvention.

Délibération n°26/2021 : Borne tactile d'informations touristiques – Demandes de subvention.

Éric BOUVIER, Vice-président en charge de la Commission "Tourisme Patrimoine", explique que la stratégie touristique a mis en avant la nécessité pour le territoire de se doter d'un Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information touristique (SADI). Celui-ci, réalisé en 2018 a abouti à plusieurs préconisations, dont celle de rationaliser le temps dédié à l'accueil du public à l'Office de Tourisme, tout en renforçant l'information aux entrées du territoire.

Afin de répondre à cette problématique et aux enjeux de diffusion de l'information, il est proposé l'installation d'une borne tactile d'information touristique à La Bégude-de-Mazenc :

- Borne interactive de type totem monoface adaptée pour l'extérieur
- Application développée sur mesure pour répondre exactement aux besoins du territoire

Le projet, qui répond également à la stratégie touristique départementale et aux objectifs du programme LEADER, peut bénéficier de subventions à hauteur de 80% du montant de l'investissement (HT).

Plan de financement en HT

Dépenses

Borne interactive extérieure	9 657.20 €
Développement application sur mesure	4 600.00 €
TOTAL	14 257.20 €

Recettes

LEADER	4 134.59 €
Conseil Départemental	7 271.17 €
CCDB	2 851.44 €
TOTAL	14 257.20 €

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents:

- **APPROUVE le projet ;**
- **APPROUVE la demande de subvention auprès du programme LEADER ;**
- **APPROUVE la demande de subvention auprès du Conseil départemental ;**
- **AUTORISE la Présidente à signer toutes pièces utiles à la décision.**

M.LIOTARD demande si ce type de dispositif pourrait être installer sur l'ensemble du territoire pour l'équité et l'harmonie ?

E. BOUVIER indique qu'actuellement une révision de la stratégie touristique est lancée et que c'est une des questions posées. Cette première installation à la Bégude-de-Mazenc permettra d'établir un bilan d'utilisation et créer une réflexion à ce sujet.

E. BOUVIER signale que l'OT de Dieulefit a subi des infiltrations d'eau suite à l'orage. Pour rappel, ce toit - terrasse est très endommagé depuis plusieurs années et ce malgré des travaux que la CCDB a engagés. Il devient urgent et nécessaire de prendre ce dossier en compte pour le bien des salariés et la salubrité du bâtiment.

8 – Dispositif petites villes de demain.

F. SIMIAN donne la parole à C. BUSSAT. Il précise que ce dispositif est une opération nationale, 1300 communes sont concernées. L'idée pour l'état est d'accompagner des villes centre-bourg qui sont en difficultés économiques, habitat et financiers. Ce projet sera conduit avec l'aide d'un.e chargé.e de mission (aide de 75% par l'état) pour relancer une dynamique des commerces et du logement centre-ville (réhabilitation, logement vacant, etc). F. SIMIAN souligne que ce projet est lié aussi à la CCDB dans le cadre de ses compétences.

P. BENOIT indique son adhésion au dispositif mais remarque que les consulaires, outils techniques à bon rapport qualité/prix, sont oubliés dans cette convention au niveau du comité pilotage et du comité technique pour établir des expertises. Avait déjà signalé cette requête modificative lors de la présentation au conseil municipal de Dieulefit cette négligence est dommageable.

C. BUSSAT explique que la liste est incomplète et indique que rendez-vous est pris la semaine prochaine pour évoquer ce projet avec la Chambre des métiers et de l'artisanat.

M-A BARBE demande s'il y aura des retombées pour les autres communes, tenants et aboutissants de ce projet ?

C. BUSSAT ajoute que la CCDB est associée pour établir un résultat pour les communes et le chargé de mission basé/embauché par Dieulefit pourra être associé aux communes.

P.STADLER rajoute que le CRTE pourra prendre la relève dans les autres communes.

F. SIMIAN explique que les bénéficiaires irradieront l'ensemble des communes.

Y. MAGNIN demande si le volet santé est inclus ?

F. SIMIAN confirme que oui et indique que C. BUSSAT se propose de transmettre des éléments de réponses (80 opérations détaillées dans ce dispositif d'Etat)

Délibération n°27/2021 : Dispositif petites villes de demain – Signature de la convention d'adhésion de la commune de Dieulefit.

La Présidente, Fabienne SIMIAN, rappelle que la ville de Dieulefit a été labellisée au titre du programme Petites villes de demain (PVD) par la préfecture du département de la Drôme.

Elle explique que ce programme constitue un outil de la relance de l'Etat au service des territoires, qui vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Fabienne SIMIAN, indique que la commune et la CCDB doivent signer une convention d'adhésion Petites Villes de Demain afin d'acter l'engagement des Collectivités bénéficiaires et de l'Etat dans le programme Petites villes de demain.

Elle explique que cette convention engage les Collectivités bénéficiaires à élaborer et/ou à mettre en œuvre d'un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation et que dans un délai de 18 mois maximum à compter de la date de signature, le projet de territoire devra être formalisé notamment par une convention d'ORT.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité (2 abstentions) des conseillers communautaires présents:

- **AUTORISE la Présidente à signer la convention d'adhésion Petites villes de demain de Dieulefit, ainsi que toutes pièces utiles à cette décision.**

9 - Le point sur la Commission « Gestion des Déchets ».

F. SIMIAN donne la parole à P. BERRARD, Vice-président, en charge de la Commission "Gestion des déchets".

Il informe que la commission a accepté la suggestion d'un demi-poste de secrétariat, pour une mise en place en septembre pour renforcer le service. Anticipation sur le déconfinement, la brigade verte sera renforcée par un.e agent.e à plein temps sur les mois de juillet/août.

Pour les mois de mai à juillet, Frédéric sera suppléé par un agent de l'ADEFi pour la déchèterie de Bourdeaux afin de le décharger et qu'il puisse se consacrer aux affaires administratives. Toutes ces

mesures sont prises pour éviter de renouveler les mois d'été de l'année dernière, période très tendue pour le service gestion des déchets.

D. ARNAUD demande qu'une communication soit mise en place sur l'existence des procédures et des actions menées pour sanctionner le dépôt sauvage aux abords des points de collecte. La commune d'Aleyrac est touchée depuis plus d'un mois et tous les jours par ces dépôts sauvages.

G. BOMPARD souhaite avoir un retour sur les procédures engagées auprès des usagers ?

P. BERRARD confirme cette suggestion de retour commune par commune sur les sanctions émises depuis le mois de septembre 2020.

G. BOMPARD souligne la difficulté, notamment pour les gros producteurs d'emballages, comme par exemple le camping, de vider un sac dans les opercules des colonnes tri. Permettant l'évitement de la manipulation par les agents car le tri des emballages est inconfortable ?

P. BERRARD l'entend mais l'opercule d'entrée doit rester étroit pour éviter le dépôt de sac OM et un dépôt des emballages en sacs qui n'est pas souhaitable par rapport aux défauts de tri constatés lors des caractérisations du prestataire de traitement. Un travail de communication va être élaboré sur le pourquoi du tri, le petit geste du tri, le refus de tri, l'étroitesse des opercules d'entrée des conteneurs, les sanctions établies par les biais du bulletin et site.

P. BENOIT souligne que lors du conseil communautaire de février M. J. CORNILLET Président du SCoT, de l'Agglo Montélimar a félicité notre territoire pour la gestion des déchets via les usagers. Il propose la rédaction d'une lettre de félicitation et d'encouragement par le Président de l'Agglo et le VP M. BERRARD à destination des usagers, ce sera un bon moyen de communication.

P. BERRARD concède à cette idée, à poursuivre.

10 - Le point sur la Commission « Enfance - Jeunesse ».

N. SYLVESTRE, Vice-présidente, en charge de la Commission "Petite Enfance Jeunesse" explique que durant cette période de confinement un service minimum d'accueil (SMA) a été mis en place sur l'ensemble du territoire, les assistantes maternelles continuent leur travail normalement, le LAEP (Lieu d'accueil enfants parents) reste ouvert par contre le RAM (Relais d'assistantes maternelles) est fermé. Les crèches de Bourdeaux et de Dieulefit restent ouvertes en service minimum sachant que cette dernière admet les enfants de La Bégude-de-Mazenc. L'espace jeunes est fermé, les animatrices vont en profiter pour passer une formation de surveillante de baignade (1 semaine). L'ALSH de Bourdeaux est fermé, le SMA est assuré à la Ferme St-Pol (11 enfants inscrits la 1^{ère} semaine de vacances et 6 pour la 2^{ème}).

F. SIMIAN remercie les agentes pour cette organisation de dernière minute qu'il a fallu mettre en place.

11 - Le point sur la Commission « Développement - Économique ».

F. SIMIAN donne la parole Marc EBERHARD, Vice-président en charge de la commission « Développement économique ». Il explique que les travaux suite à l'incendie dans l'atelier 1 au Quai sont terminés et le local est prêt à être loué pour avril. Création d'un groupe de travail par rapport à la modification du PLU de La Bégude-de-Mazenc pour les surfaces commerciales de Boulagne afin de rectifier le cahier des charges liés aux ventes de terrains. Il présente la délibération et demande avant le vote s'il y a des questions.

E. BOUVIER et C. MOULIN demandent si une délibération doit être prise pour l'augmentation de 2€ (passage de 42 à 44€) avant de se prononcer sur la promesse de vente avant rejet possible par la Préfecture ?

P. BENOIT souligne que lors de la commission où le dossier a été déposé, il a été souligné que cet acheteur qui prend 2 parcelles a présenté des plans avec son bâtiment sur une seule parcelle. La commission a soulevé la crainte d'une revente de l'autre parcelle.

M. EBERHARD précise qu'il a appelé de Monsieur Fontanière pour lui faire part de cette remarque et de modifier ses plans (bâtiment à cheval sur les 2 parcelles).

N. SYLVESTRE demande si M. Fontanière est au courant du prix de 44€ ?

M. EBERHARD confirme que celui-ci est au courant.

F. SIMIAN après discussion demande si cette délibération doit être reportée au conseil communautaire du mois de juin ou prise ce soir. L'assemblée vote à l'unanimité pour la délibérer maintenant.

Délibération n°28/2021 : PAE de Boulagne à La Bégude de Mazenc - Signature d'un acte de vente (et de la promesse de vente préalable).

Marc EBERHARD, Vice-président en charge de la commission « Développement économique », explique que l'entreprise Artifex Menuiserie, représentée par Monsieur et Madame Fontanière souhaite acquérir un lot de notre Parc d'activité économique de Boulagne, à La Bégude de Mazenc. Il propose rappelle que le prix de vente des terrains a été fixé à 44 € HT /m².

Marc EBERHARD, propose de signer le compromis puis l'acte de vente avec Monsieur et Madame Fontanière, représentant l'entreprise Artifex Menuiserie, pour le lot I4P1 et I4P2 (parcelle ZL 288 et ZL 284) d'une superficie respective de 1054 m² et 1070 m², soit 2124 m² au total.

Vu l'avis favorable du domaine en date du 23/03/2021 annexé à la présente délibération.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents:

- **AUTORISE la Présidente à signer un acte de vente au prix de 44 € HT/m² ainsi que toutes pièces utiles à cette décision (notamment la promesse de vente).**

12 - Le point sur la Commission « Agriculture – Forêt – Gestion de l'espace ».

12.1 - Candidature à un Projet Alimentaire Territorial (PAT).

F. SIMIAN donne la parole à A. JEUNE, Vice-président, en charge de la Commission « Agriculture – Forêt –Gestion de l'espace ». A la dernière réunion la commission a travaillé en lien entre le changement climatique et l'agriculture suite à celle-ci- des thèmes sont à travailler. Une deuxième réunion sur la transmission des exploitations a fait ressortir le besoin de travailler sur une cartographie, les communes seront sollicitées pour transmettre les données de ces exploitations agricoles. Un stagiaire sera recruté pour élaborer cette carte.

M. LIOTARD souligne la nécessité de déterminer les communes dans lesquelles les cultures ont été touchées par le gel de ces derniers temps ?

F. SIMIAN précise que c'est aux maires de déclarer les exploitations impactées via le site de la Préfecture <http://www.drome.gouv.fr/gel-2021>.

A. JEUNE présente la délibération et demande s'il y a des questions.

M. LIOTARD note que le projet doit être déposé à la DDT avant ce jour ?

A. JEUNE répond que formellement c'est fait et que si la délibération n'est pas acceptée la candidature sera bien entendue retirée.

M. LIOTARD, souligne son intérêt par rapport au schéma « approvisionnement de la restauration collective en produits locaux et bio » d'une mutualisation sur le territoire d'une cuisine centrale pour offrir de bon repas ?

A. JEUNE ajoute que c'est l'un des objectifs de repérer par un diagnostic les défaillances.

Délibération n°29/2021 : Candidature à un Projet Alimentaire Territorial (PAT).

Alain JEUNE, Vice-président en charge de la commission « Agriculture – Forêt - Gestion de l'espace », explique que les élus de la commission ont défini « l'alimentation locale » comme une priorité pour le territoire. En parallèle, la commune de Dieulefit a été retenue à l'appel à projets POPSU territoire « résilience alimentaire » et sera accompagnée par une équipe projet à la réalisation d'un diagnostic sur les besoins alimentaires du territoire. Afin de mener des réflexions cohérentes et partagées sur cette thématique, la Communauté de Communes souhaite candidater à l'appel à projets du Programme National pour l'Alimentation (PNA) dans le cadre du volet 1 : « Soutien à l'émergence de nouveaux Projets Alimentaires Territoriaux » (PAT).

Il explique que le PAT est un projet collectif visant à rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales, les acteurs de la société civile et les consommateurs et à développer une agriculture durable ainsi qu'une alimentation de qualité sur un territoire donné.

Les PAT doivent répondre aux enjeux d'ancrage territorial de l'alimentation, de résilience alimentaire et de santé, et revêtent :

- Une dimension économique : structuration et consolidation des filières dans les territoires, rapprochement de l'offre et de la demande, maintien de la valeur ajoutée sur les territoires, contribution à l'installation d'agriculteurs et à la préservation des espaces agricoles
- Une dimension environnementale :
 - o Accompagnement de l'évolution des pratiques alimentaires
 - o Accompagnement et valorisation des modes de production agroécologiques
 - o Efficience de la chaîne de production et de transformation, lutte contre le gaspillage et recyclage des déchets organiques
- Une dimension sociale : éducation alimentaire, accessibilité sociale, lutte contre la précarité alimentaire...

Ainsi, il est proposé que la Communauté de Communes, par ses compétences « Agriculture et Gestion de l'espace », assure le portage et l'animation d'un Projet Alimentaire Territorial pour une durée de 3 ans à compter de la notification de l'avis favorable des services de la DRAAF Auvergne-Rhône Alpes et / ou de la DDT de la Drôme.

Pour ce faire, la Communauté de Communes devra déposer une candidature auprès de la DDT Drôme au plus tard le 15 avril 2021, comprenant la stratégie alimentaire du territoire, les opérations rattachées et les moyens techniques et financiers associés. A ce titre, le budget prévisionnel fera l'objet d'une prochaine délibération dans laquelle seront détaillés les moyens techniques et financiers pour assurer l'émergence du PAT sur le territoire.

Le Projet Alimentaire Territorial sera intégré dans le projet de territoire de la Communauté de Communes « Défi Climat », en cours d'élaboration. Ainsi, le PAT permettra au territoire de recueillir les éléments de diagnostic manquants (quantification et mise en relation de l'offre et des besoins en matière de production agricole). Il permettra également de coordonner les initiatives locales existantes et d'impulser une nouvelle dynamique entre les acteurs du territoire pour concrétiser les projets émergents et répondre aux objectifs du Programme National pour l'Alimentation et du Programme Régional de l'Agriculture Durable (PRAD) :



Une gouvernance spécifique sera également proposée pour faciliter le pilotage du PAT et la transversalité entre les acteurs et les actions portées. Un groupe « Territoires Résilience Alimentaire » permettra notamment d'avoir une meilleure coordination des projets alimentaires portés par la CCDB et la commune de Dieulefit (POPSU territoire).

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents:

- VALIDE la candidature à un Projet Alimentaire Territorial ;
- VALIDE le portage et l'animation d'un PAT par la CCDB ;
- AUTORISE la Présidente à signer tout document utile à cette décision.

12.2 - Reconnaissance de l'ENS de Miélandre : élaboration du plan de gestion - Demandes de subvention.

A. JEUNE présente la délibération et demande s'il y a des questions.

C. MOULIN demande si le Parc des Baronnie est associé au projet ? Manque sur la délibération la participation de la Région à rajouter ?

A. JEUNE confirme que le parc est associé au projet et sera intégrée dans la délibération.

M. LIOTARD souhaite une précision sur l'autofinancement qui apparait à deux endroits sur le tableau ?

A. JEUNE explique que c'est LEADER qui demande cette séparation, ne concerne que la CCDB qui apporte 2 fois celui-ci sous l'entité CCDB et l'autre autofinancement.

C. BUSSAT explique que la commune de Dieulefit est en réflexion sur son ENS à Saint Maurice pour imaginer une mutualisation des moyens sur les 2 ENS du territoire.

AL ; JEUNE affirme qu'une logique existe entre ces 2 espaces qui ont des similitudes c'est à discuter tous ensemble.

Délibération n°30/2021 : Reconnaissance de l'ENS de Miélandre : élaboration du plan de gestion - Demandes de subvention.

Alain JEUNE, Vice-président en charge de la commission « Agriculture, Forêt, Gestion de l'espace », explique qu'une partie de la montagne de Miélandre a fait l'objet d'une acquisition par la commune de Vesc, soutenue par le Conseil départemental de la Drôme et le Conseil régional grâce à sa politique en faveur des Espaces Naturels Sensibles.

La montagne de Miélandre est un site remarquable pour sa qualité paysagère et la richesse de sa biodiversité. Elle est également le lieu de pratiques économiques pastorales et sylvicoles, mais aussi sportives.

Afin de préserver ce site, mais également, de permettre la pratique de différentes activités, professionnelles et de loisir, la commune de Vesc souhaite élaborer un plan de gestion, cohérent et fédérateur, en concertation avec l'ensemble des habitants, acteurs locaux et différents usagers. Pour ce faire, elle a décidé de transférer la gestion du site à la Communauté de Communes Dieulefit Bourdeaux qui dispose de la compétence et d'un service dédié à la « Gestion de l'espace communautaire ».

Dans l'objectif d'élaborer un plan de gestion cohérent, il est envisagé en premier lieu de constituer une base de données naturalistes scientifiques. Le recueil de données environnementales permettra de travailler étroitement en lien avec les acteurs du site, et d'approfondir sa connaissance, en vue d'une gestion partagée.

Après avoir défini les besoins préalables à l'élaboration d'un plan de gestion, en termes de coordination et d'animation en interne, le recours à différentes prestations externes auprès de structures compétentes est nécessaire pour l'accompagnement technique et l'apport de connaissances scientifiques.

Le pilotage, l'animation et l'élaboration du plan de gestion, comprenant des études préalables, fait l'objet d'une demande de subvention auprès du Département de la Drôme et du programme LEADER du GAL Portes de Provence, sur la base du plan de financement ci-dessous :

Dépenses		Recettes	Recettes totales du projet	
			Montant	% du total
	Montant	Financements européens (FEADER) sollicités	7 000 €	22.8%
Prestation Olivier LANNES (berger Miélandre)	1 500 €	Montant total de l'aide publique nationale sollicitée		
Prestation CEN	10 500 €	Département	17 560 €	57.20%
Prestation LPO	5 500 €	CCDB	2 640 €	8.5%
Temps agent CCDB (mobilisation des services agriculture, forêt, gestion de	13 200 €	Montant total de l'autofinancement et contributions privées		

l'espace - tourisme, sport nature - archives)				
		Autofinancement	3 500 €	11.5%
TOTAL	30 700 €	TOTAL = COÛT DU PROJET	30 700 €	100%

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents:

- AUTORISE la Présidente à solliciter un accompagnement technique et scientifique de prestataires externes pour l'élaboration du plan de gestion de la montagne de Miélandre ;
- AUTORISE la Présidente à solliciter les subventions auprès du Département de la Drôme et du GAL Portes de Provence dans le cadre du programme LEADER ;
- AUTORISE la Présidente à signer tout document utile à cette décision.

13 - Le point sur la Commission « Culture - Solidarités ».

F. SIMIAN donne la parole à Yves MAGNIN, Vice-président en charge de la Commission "Culture - Solidarités ». Il explique que la commission a dû mal à avancer car aucune programmation culturelle n'est prévue pour l'instant. Pour l'élaboration de projets, nous sommes en attente des consignes gouvernementales.

Délibération n°31/2021 : École de Musique du Pays de Dieulefit, CAEM - Signature de l'annexe annuelle 2021.

Yves MAGNIN, Vice-président en charge de la Commission "Culture - Solidarités", rappelle que la subvention de fonctionnement attribuée au CAEM entre dans le cadre de l'article 10 de la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 qui oblige les collectivités à signer une convention définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation d'une subvention attribuée à un organisme privé lorsqu'elle est supérieure à 23 000 €.

Il rappelle que la convention triennale d'objectifs pour la période 2020 - 2023 a été approuvée par délibération n°16/2020 du conseil du 16 février.

L'annexe 2021 fait état des actions annuelles menées par le CAEM conformément à l'article 3 de la convention triennale. Yves MAGNIN en rappelle les articles et contenus.

Il mentionne le montant de la subvention allouée par la CCDB inscrit au budget 2021 et les conditions de versement de cette subvention d'un montant de 48 500 €.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents:

- APPROUVE les contenus de l'annexe annuelle 2021 ;
- AUTORISE la Présidente à signer toutes pièces utiles à cette décision.

14 - Le point sur la Commission « Travaux - Bâtiments ».

F. SIMIAN donne la parole à T. DIDIER, Vice-président, en charge de la Commission « Travaux - Bâtiments ». Il précise qu'aucune commission ne s'est tenue.

L'appel d'offre est en cours pour les travaux de la crèche à Bourdeaux avec un déménagement dans les locaux de l'école maternelle prévus sur le mois d'août. Le dépôt du PC de la crèche est déposé mais les travaux sont déprogrammés pour cet été et seront certainement reportés sur les vacances d'Automne.

15 - Le point sur la Commission « Information - Communication ».

F. SIMIAN excuse B. DELPAL, Vice-président, en charge de la Commission « Information - Communication » absent.

P. MOSSAZ, informe que le cahier des charges pour le site internet est bouclé et prêt à l'envoi. Mais 2 réserves sont prescrites, une sur le budget alloué de 6000€ qui semble insuffisant en sachant que la CCDB ne désire pas dissocier l'investissement de la charte graphique et une autre réserve

concernant la publication légale de l'expression des élus sur les bulletins qui est apparue au JO de 2005.

16 – Rénovation thermique et aménagement du bâtiment administratif de la CCDB – Demande de subvention DSIL 2021.

F. SIMIAN présente la délibération et T. DIDIER précise qu'une majoration de 10% sur la DSIL pourrait être donnée si la validation de 40% d'énergie prévue par l'ADEME sont atteints. Pour justifier de ce résultat une étude complémentaire sera à mener.

Délibération n°32/2021 : Rénovation thermique et aménagement du bâtiment administratif de la CCDB – Demande de subvention DSIL 2021.

La Présidente, Fabienne SIMIAN, explique que le bâtiment administratif de la CCDB a été construit en 1995-96 pour accueillir la CCDB (2 agents en 1996) et le trésor public. Au fur et à mesure de la prise de compétences, des travaux d'aménagement plus ou moins importants ont été réalisés.

Fabienne SIMIAN, explique que suite au départ des services de la DDFIP, la CCDB récupère une surface d'environ 187 m² au rez-de-chaussée du bâtiment. Cela permettra de réorganiser les services dans les espaces et d'anticiper des besoins à venir comme par exemple un futur service ADS (autorisation du droit des sols).

Une mission a été confiée au CAUE pour préciser les éléments de programme et les conditions dans lesquelles la CCDB peut investir les locaux du rez-de-chaussée et parallèlement, la CCDB a bénéficié d'une mission d'accompagnement de l'ADEME pour la rénovation énergétique du bâtiment, mission réalisée par Inddigo.

Le CAUE et Inddigo ont estimé les travaux à engager, la Présidente, propose de solliciter un financement de l'Etat dans le cadre de la DSIL 2021.

Elle donne lecture du montant prévisionnel des travaux et du plan de financement :

Dépenses d'investissement

- Travaux aménagement rez-de-chaussée	85 000 €
- Travaux R+1	51 000 €
- Travaux R+2	14 000 €
- Isolation des murs par l'extérieur	80 080 €
- Isolation combles sous rampant	25 680 €
- Remplacement des menuiseries actuelles	26 730 €
- Remplacement chaudière gaz par une chaudière à bois	80 000 €
- Optimisation système d'éclairage	11 000 €
- Divers et imprévus 10%	37 349 €
- Honoraires 20%	74 698 €
- Mise en place d'un serveur informatique	7 894 €
TOTAL	493 431 €HT
Arrondi à	493 500 €HT

Plan de financement

- Etat - DSIL 25%	123 375 €
- Département 20%	98 700 €
- Certificats d'économie d'énergie estimés (ADEME)	12 000 €
- CCDB	259 425 €
TOTAL	493 500 € HT

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents:

- **SOLLICITE** auprès de l'Etat dans le cadre de la DSIL 2021, l'octroi d'une subvention d'un montant de 123 375 € représentant 25% de la dépense prévisionnelle d'un montant de 493 500 €HT ;
- **SOLLICITE** auprès du Département l'octroi d'une subvention d'un montant de 98 700 € représentant 20% de la dépense prévisionnelle d'un montant de 493 500 €HT ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer toute pièce utile à cette décision.

17 – Signature d’une convention d’études et de gisements fonciers avec EPORA.

F. SIMIAN précise que cette étude avec EPORA a été proposée quand la réflexion de la compétence PLUi a été évoquée. C’est une étude de stratégie foncière adaptée à notre CCDB, en relevant uniquement les « dents creuse » dans les zones à urbaniser et ou urbanisées.

P._MOSSAZ demande quelle est l’articulation avec le PLUi ?

P. STADLER explique que c’est une analyse, un document qui apportera un début d’outils pour réfléchir à la conception d’un PLUi.

M-A BARBE ne voit pas l’intérêt de cette étude au regard des contraintes de l’élaboration d’un PLU ?

F. SIMIAN souligne que cette étude est programmée aussi pour les petites communes de la CCDB.

C. BUSSAT précise que c’est intéressant pour orienter les choix de développement sur les années à venir.

S. GALDEMAS souligne que cette étude va aider les communes à obtenir un rendu de faisabilité des possibilités sur ces zones.

Délibération n°33/2021 : Signature d’une convention d’études de gisements fonciers avec EPORA.

La Présidente, Fabienne SIMIAN, explique qu’EPORA, Établissement Public Foncier d’État, propose de réaliser des études de gisements fonciers aux territoires qu’elle couvre afin de mener un travail approfondi sur une sélection de terrains susceptibles d’être densifiés, recyclés ou de muter pour répondre aux besoins en habitat et en économie sur un territoire donné, à plus ou moins long terme.

Fabienne SIMIAN explique que dans le cadre de la réflexion engagée sur la prise de compétence PLUi, de l’étude pré-opérationnelle à une OPAH-RU indiquée dans le PLH et à engager en 2021 ; et ce, dans le contexte de l’élaboration du SCoT Rhône Provence Baronnies, il semble opportun de disposer d’une étude de gisements dans l’objectif d’élaborer une stratégie foncière adaptée au projet de territoire en matière d’habitat et de développement économique.

Fabienne SIMIAN, indique que le plafond des dépenses est fixé à 30 000€HT, subventionnée à 80% par EPORA (24 000€) qui en assure le portage et la coordination, soit un reste à charge pour la CCDB de 6 000€.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l’unanimité (12 abstentions) des conseillers communautaires présents:

- AUTORISE la Présidente la convention d’étude de gisements fonciers ainsi que toute pièce utile à cette décision.

18 – Décision de la Présidente.

F. SIMIAN précise que suite à la consultation menée par P. STADLER, les communes doivent maintenant signer directement leur contrat avec le prestataire retenu pour les vérifications électriques.

M. LIOTARD remercie pour ce travail de regroupement de service, une économie a été réalisée sur la commune de 300€ avec le même prestataire.

Décision 01-2021 : Souscription d’un contrat avec un prestataire pour effectuer les vérifications périodiques des installations électriques des ERP et ERT de la CCDB.

La Présidente, **CONSIDÉRANT** la nécessité de rechercher un prestataire pour la vérification périodique des installations électriques des établissements recevant du public (ERP) et des Etablissements Recevant des Travailleurs (ERT) et, suite à une consultation, six (6) offres sont parvenues dans les délais.

Collectivités	Prix HT	Note tech.	Note prix	Total	Classement
SOCOTEC	1 612,00 €	8	5,71	13,71	2
ADCEF	3 085,00 €	8	2,98	10,98	6
VERITAS	3 028,90 €	10	3,04	13,04	4
QUALICONSULT	920,00 €	10	10,00	20,00	1
APAVE	1 870,00 €	8	4,92	12,92	5
ALPES CONTROLES	2 710,00 €	10	3,39	13,39	3

La Présidente, **CONSIDÉRANT** l'offre la mieux disante, **DÉCIDE** de signer un contrat avec QUALICONSULT pour un montant annuel de 920.00 €HT, soit 1 104.00 €TTC, pour une tranche ferme de cinq ans, reconductible maximum une fois conformément à l'article 3 des modalités de la consultation.

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

19 – Questions et informations diverses.

F. SIMIAN donne quelques informations :

- prochains Conseils communautaires le 10 juin à 18h à Bourdeaux et le 08 juillet à Vesc si les règles sanitaires le permettent.
- une réunion déchets / climat le 21 avril à la Halle,
- une commission défi climat le lundi 19 avril 14h, commission agriculture le 19 mai et commission communication par visio le 4 mai 17h30.

Rappel concernant le contrat de relance et de transition écologique : ce document doit être élaboré avec des projets communaux (fiche à remplir). Les thématiques du CRTE sont : les mobilités, l'accès aux services publics aux soins, la transition énergétique, la compétitivité et attractivité, le logement et patrimoine, l'eau et l'assainissement.

La DDT a demandé que le projet programme national « Ponts du CEREMA soit rappelé aux communes. Un lien, avec un code a été envoyé aux communes éligibles pour renseignements, dépôt 30 avril. Par la suite un bureau d'étude prendra contact avec les communes courant 2021 -2022.

F. SIMIAN donne la parole à G. MORÉNAS-MORIN pour faire un point sur le SCoT. Elle précise qu'elle participe commission n°4 « se déplacer, vivre, à prendre se cultiver et consommer », pour réfléchir sur les enjeux pour préparer un diagnostic en vue d'une étude en septembre.

- F. SIMIAN informe qu'au prochain Comité syndical la délibération des prescriptions de l'élaboration du SCoT Drôme Provence Baronnies sera à prendre. Les prescriptions rappellent que le SCoT compte 234 000 hab, 177 communes dont 8 EPCI. Décrit les objectifs généraux de la procédure du SCOT : - outils important pour renforcer les solidarités territoriales,
- opportunité pour élaborer une stratégie à long terme
- et imaginer collectivement les structures possibles, pour renforcer les orientations politiques des collectivités locales.

4 objectifs thématiques ont été proposés : activités économiques, renforcer l'attractivité des filières économiques locales, offre de logements et habitat services mobilité pour préserver le cadre de vie des habitants, prévention préservation des paysage biodiversité des ressources naturelles (impulsé et accompagné les transitions d'énergétique et écologique ambitieuses) et progresser vers la gestion économe de l'espace et sobriété foncière (zéro artificialisation des sols).

Pour les concertations, les documents du SCoT seront dématérialisés sur le site et en format papier au siège.

F. SIMIAN clôt et remercie l'assemblée.

Le Conseil est clos à 20h50